



# Être juif dans la Somme, 1940-1945

Salle d'exposition, bibliothèque de la Citadelle d'Amiens,

Université de Picardie Jules Verne,

8 janvier – 18 février 2019

Livret de l'exposition



## Sommaire

🌀 🌀 Qui est juif en 1940 ? 🌀 🌀 Lettres 🌀 🌀

🌀 🌀 Bibliographie sélective 🌀 🌀



## **Qui est juif en 1940 ? Des fiches d'identification aux parcours individuels.**

Les 43 fiches d'identification de cette exposition présentent un portrait collectif des Juifs d'Amiens et du département de la Somme à un moment particulier, aux alentours de juin 1942. La plupart de ces fiches ont été rassemblées dans les bureaux de la police d'Amiens puis envoyées à la préfecture de la Somme toute proche. Un plus petit nombre de fiches a été compilé dans les zones périphériques du département et également envoyé à la préfecture. Tous les formulaires ont ensuite été classés par ordre alphabétique et numérotés de 1 à 43 au crayon bleu en bas à droite. Deux de ces fiches indiquent que leurs sujets avaient « disparu » : Jeanine Coinon (#8) et Shlomo Rubin (# 29) s'étaient mis en sécurité en 1942. Un certain nombre de fiches, comme celles de Sara Lewenberg (#15) ou de Marc Adler (#2), porte des notes indiquant que les personnes ont été internées dans des camps en France, puis pour la plupart déportées vers l'est.

### **Informations collectées dans les fiches.**

Sur la partie gauche, au-dessous de la photo et des empreintes digitales, un emplacement est destiné à signaler les distinctions militaires et des informations sur les biens détenus ou cédés à des non-Juifs. Par exemple, pour la famille Béhar, il est noté qu'elle possédait un magasin de tissus à Maubeuge qui a brûlé pendant le conflit. Ils ont déménagé à Mers-les-Bains, indique la fiche, où ils possédaient un camion leur permettant probablement de vendre leurs marchandises.

La partie droite indique le nom de la personne, sa date de naissance, son lieu de naissance, les noms de ses parents, sa profession et sa nationalité. Suivent des informations sur le conjoint et les enfants de moins de 15 ans, le cas échéant. La fille du couple Béhar, Léa, est listée ici. Elle a été raflée avec ses parents en janvier 1944 et déportée de Drancy à Auschwitz.

### **Le destin des Juifs fichés.**

Sur les 42 personnes du groupe, 27 ont été arrêtées, déportées et ont péri à Auschwitz. Parmi elles, se trouvaient 15 hommes âgés de 31 à 75 ans et 12 femmes âgées de 20 à 70 ans. Sept arrestations de Juifs étrangers, parmi ce groupe, ont eu lieu en 1942 et une autre en 1943. Dix-neuf Juifs

français, nés ou naturalisés français, ont été arrêtés lors d'une rafle entre le 4 et le 9 janvier 1944, et déportés pour la plupart le 20 janvier. Des enfants font également partie des victimes. Plusieurs d'entre eux sont répertoriés dans les fiches en tant qu'enfants mineurs, mais ne sont pas inclus dans les totaux ci-dessus. Trois personnes semblent être mortes de maladie, aggravée sans doute par le stress.

Que savait-on à l'époque du sort des Juifs raflés, envoyés à Drancy et déportés vers l'Est, « vers une destination inconnue », expression souvent trouvée dans les documents officiels ? La question a été examinée par des historiens, mais il est encore difficile d'émettre un avis définitif. À Amiens, les personnes dont les proches avaient été déportés en janvier 1944 continuaient d'espérer leur retour après la libération en août-septembre 1944.

Une des personnes figurant dans les fiches, Renée Louria (fiche #19), qui avait été arrêtée et déportée à Auschwitz, réussit à survivre après avoir été transférée dans plusieurs camps, au prix de beaucoup de souffrance. De retour à Amiens en mai 1945, tandis que la guerre se terminait en Europe, elle accorda une longue interview au journal local, *Le Courrier picard*, publiée en plusieurs fois. Après cette interview, personne à Amiens ne put douter de ce qui s'était passé dans les camps. C'est par Renée Louria que Ginette Schulhof (#32) et sa soeur Gisèle (Jacqueline) Schulhof (#31) apprirent avec certitude le décès de leurs parents et grand-mère.

### **Statistiques**

Selon une étude récente, 75 721 Juifs furent déportés depuis la France. Seuls 2 500 (3%) survécurent. On estime qu'il y avait environ 350 000 Juifs en France à la veille des déportations. Entre 1942 et 1944, 25% d'entre eux périrent dans les camps. Environ deux tiers étaient nés à l'étranger. Parmi les victimes, 2 000 avaient moins de six ans, 6 000 étaient âgées de moins de 13 ans et 8 700 de soixante ans et plus. Cf. Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy la France et les Juifs*, Stanford U. Press, 1995, p. 343.

### **Mémorial**

Les personnes suivantes, figurant dans les fiches, sont décédées à Auschwitz, certaines en 1942 ou 1943, la plupart en 1944.

ADLER Marc (#2), DREYFUS Armand (#3), DREYFUS Fanny (#4), BEHAR Victoria (#6), BEHAR Mordechai (#7), HUBAULT Rachel (#10), KASMINE Dvoira (#11), LAZARD Philippine (#12), LAZARD Ferdinand (#13), LEVY Louise (#14), LEWENBERG Sara (#15), LEWENBERG Abraham (#16), LOURIA Léon (#18), PILCER Israël (#21), REDLICH Zelman (#22), RADO Ernest (#23), RAKHOWITZ Ginette (#25), RAKHOWITZ Fernande (#26), REDLICH Gitla (#28), SCHULHOF Fleurette (#33), SCHULHOF Raymond (#34), VILLAR Gaston (#36), WAJNBERG Chasia (#37), WAJNBERG Benjamin (#38), WEILLER Benjamin (#40), WEILLER Marcel (#41), WOLFF Georges (#42 et #43), soit 27 personnes. Albert BEHAR est répertorié comme martyr sur la plaque commémorative de la synagogue d'Amiens, mais la documentation le concernant est incertaine.

Morts de maladie, prématurément ou hospitalisés lors de la rafle de janvier 1944 : LOURIA, Marguerite (#17), décédée en avril 1945 à l'âge de 40 ans, ROOS Louis (#30), hospitalisé en janvier 1944, WEILLER Estelle, (#39) hospitalisée en janvier 1944.

Survivants : AARON Lucien (#1), COINON Jeanne (#8), DOUBCHAK Rosa (#9), LOURIA Renée (#19), OBELER Samuel (#20), RAKHOWITZ Raymond (#24), RAKHOWIZ Loeb (#27), RUBIN Shlomo (#29), SCHULHOF Gisèle (#31), SCHULHOF Ginette (#32), SZENTGYORGYI Robert (#35).

\*\*\*

## Lettres

Choisies et transcrites par David L. Rosenberg, les lettres sont, pour la plupart, visibles sur le site Jews of the Somme - jewsofthesomme.com. Pour une lecture plus aisée, les fautes ont été corrigées.

### **1. Marc Adler explique comment il a appris que les Juifs devaient se faire recenser. (Voir fiche #2) Source : AJ 38/5073/2968**

Amiens, le 18 octobre 1940  
Bureau de recensement des israélites  
Monsieur,

Je lis sur le journal que les israélites doivent venir s'inscrire sur un registre spécial tenu par la Préfecture, avant le 20 octobre. Etant souffrant et ne

pouvant me déplacer, je me permets de faire ma déclaration par écrit et je vous donne ci-dessous des indications sur mon identité :

Nom : Adler (nationalité luxembourgeoise)

Prénom : Marc

Lieu de naissance : Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

Date de naissance : 7/8/[19]11

Profession : ingénieur civil des ponts et chaussées

Domicile : 120, Rue Lemerchier Amiens

Famille : célibataire

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

M. Adler

**2. Lettre de dénonciation du docteur Benjamin Wajnberg de Rosières en Santerre. (voir fiche #38)** Source : AJ 38/5073/2969

Rosières, le 13 novembre [19]40

Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour vous signaler que le docteur Wajnberg, sujet étranger, est un juif et qu'il continue ses visites, malgré l'interdiction aux médecins étrangers d'exercer leur profession.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations

[Signature difficile à déchiffrer]

**3. Samuel Obeler demande que son nom soit rayé du registre des Israélites sur lequel il avait été récemment inscrit. (voir fiche #20)**

Source : AJ 38/5073/2834

Amiens, le 15 décembre 1940

Monsieur le Préfet de la Somme

Amiens

Monsieur le Préfet,

À la date du 15 octobre dernier, et pour répondre au décret du 27 septembre 1940, ordonnant le recensement de tous les juifs, je me suis fait inscrire sur le registre tenu par les soins de la Préfecture de la Somme.

Or, lors de mon inscription j'avais prévenu que seuls mes grands-parents côté paternel étaient juifs et mes grands-parents maternels étaient non juifs. Mais il m'était impossible à cette époque de fournir la preuve, ne sachant pas la date de décès de ma mère. C'est ce qui explique que j'ai préféré me faire inscrire tout d'abord, ceci pour me mettre en règle au cas où je n'aurais pu fournir toute justification.

Après de longues recherches, j'ai pu reconstituer la date du décès de ma mère et je joins à la présente un bulletin de décès de la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. A la lecture de ce bulletin vous verrez, Monsieur le Préfet, que mes grands parents maternels étaient non-juifs. Du reste j'ajoute que, tout jeune enfant, j'avais toujours entendu dire à la maison que mon père avait été chassé par ses parents pour avoir épousé une non-juive. Je suis prêt à attester sous la foi du serment la véracité de ce que j'écris.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Préfet, de bien vouloir m'effacer du registre d'inscription des juifs tenu par vos soins. Je dois ajouter que ma femme est catholique, ainsi que mes enfants qui ont été baptisés à l'église Saint-Jacques à Amiens en 1913.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Samuel Obeler  
13 Rue Camille Saint-Saens  
Amiens

**4. Gaston Villar, résidant d'Ault sur la côte picarde, sollicite permission d'aller à Paris pour assister à un mariage. (voir fiche #36)** Source : AJ 38/5075/4501

Ault, le 10 octobre 1941  
A Monsieur le Préfet de la Somme, Amiens  
Monsieur le Préfet,

Soumis à la nouvelle réglementation de séjour, à cause de mon ascendance juive, je viens vous demander, si je peux, dans ces conditions me rendre librement à Paris. Sinon, je sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation de pouvoir me rendre à Paris du 22 au 28 octobre. Motif – J'ai

promis, antérieurement, d'assister comme témoin au mariage de ma nièce (cérémonie, d'ailleurs, entièrement catholique). De plus, j'ai un oncle âgé de 86 ans, qui en tombant, vient de se décapiter l'humérus et que je désirerais aller voir.

Dans l'espoir d'obtenir une réponse favorable, je vous présente, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

[Dans une écriture plus petite, comme pour une note]  
Ma femme doit m'accompagner mais elle est aryenne.

Villar Gaston  
8 Rue de Paris à Ault  
Né à Lille le 12 décembre 1878

**5. Abraham Lewenberg demande permission de continuer son travail de garçon coiffeur malgré la provision de l'ordonnance allemande du 26 avril 1941, qui interdit aux Juifs l'exercice des professions « ayant contact avec le public ». Voir fiche #16** Source : AJ 38/5075/4282-4284

Amiens le [blanc] juillet 1941  
Monsieur le Préfet

Monsieur le Commissaire central de police vient de me notifier le texte de l'ordonnance allemande du 26 avril 1941 relatif à l'interdiction d'exercer certaines professions.

Ouvrier coiffeur depuis 25 ans je suis évidemment en contact avec le public, par conséquent, je tombe sous le coup de ces prescriptions, et je vais être contraint de quitter mon travail. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, je viens faire appel à vos sentiments d'humanité. Ma profession ne permet pas à mon patron, qui pourtant désirerait ardemment me garder à son service, de me donner un emploi ne nécessitant pas de contact avec la clientèle.

D'autre part, le seul métier que je sache faire est celui de coiffeur, mon état de santé m'interdisant d'effectuer des travaux de force. En effet depuis 10 ans, je suis un traitement très sérieux en raison d'une ulcération d'estomac en voie d'amélioration.

Je pourrais d'ailleurs fournir le cas échéant un certificat médical et le cliché de la radio prouvant cet état de choses.

J'ajoute que je ne possède aucun revenu en dehors de mon travail, cette interdiction de travailler entraînerait inévitablement la misère dans mon foyer ; mon fils âgé de 9 ans et demi, naturalisé français devant fort probablement subir une opération à brève échéance.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, eu égard à ces considérations, je vous serais très obligé de bien vouloir intervenir auprès des autorités allemandes, pour qu'à titre tout à fait exceptionnel et en attendant que mon état de santé me permette d'exercer un autre métier, je sois autorisé à continuer de travailler chez M. Rossigny.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre ma demande en considération, croyez, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Lewenberg Abraham  
23 Rue des Majots Amiens

**6. Jeanine Coinon écrit au Préfet le 22 octobre 1941 pour essayer de se faire rayer de la liste des Israélites. (voir fiche #8, sans photo)** Source : AJ 38/5072/1728

Monsieur le Préfet de la Somme,

Suivant votre réponse du 18 courant à ma demande du 13 octobre relative à ma radiation de la liste des israélites, j'ai le regret de vous faire savoir que je ne puis vous fournir le certificat de baptême de mes grands-parents car malheureusement pour moi ces derniers étaient israélites.

La seule qualité qui je l'espérais pouvait justifier ma demande est celle d'être française et fille d'un ancien combattant de la guerre 14/18.

Si cette qualité ne suffit pas je sollicite de votre bienveillance un assouplissement aux obligations de contrôle étant donné que je suis mariée avec un Aryen depuis 12 ans et mère de 2 enfants ; et j'attire tout particulièrement votre attention sur ce cas spécial qui existe en Allemagne et qui ne subit pas les mêmes rigueurs imposés aux Israélites.

Espérant Monsieur le Préfet que vous voudrez bien étudier et transmettre à la Feldkommandantur ma requête avec un avis favorable. Je vous prie de croire Monsieur le Préfet à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

J. Coinon [signé]

Jeanine Coinon, née Mahlberg

32, rue Émile Zola – Amiens

**7. Rosa Doubchak écrit au Préfet le 2 juillet 1941, au sujet de l'arrestation de son mari. Voir fiche #9** Source : AJ 38/5072/1777, 1778

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance votre appui auprès des autorités allemandes dans l'espoir d'obtenir la libération de mon mari qui a été arrêté le 22 juin 1941 et envoyé dans un camp de concentration à Compiègne et dont voici quelques précisions sur sa qualité.

Mon mari qui est âgé de 46 ans est russe blanc d'origine et se nomme Leib Doubchak. Il est apatride et réside en France depuis 1905. Etant donné sa condition de Russe blanc je suppose qu'il doit y avoir une interprétation erronée dans son arrestation.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet je me permets de vous adresser cette requête pour tenter d'obtenir sa liberté même sous conditions de surveillance ou obligation de répondre ou de se présenter sur ordre aux autorités allemandes.

Dans l'espoir que vous voudrez bien examiner ma demande avec indulgence je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet avec mes remerciements l'assurance de ma haute considération.

Mme Lev Doubchak

30 rue Contrescarpe

Amiens

**8. Robert Szentgyorgyi fournit les précisions demandées aux Juifs selon la Loi du 2 juin 1941. Voir fiche #35** Source : AJ 38/5075/4497

Amiens, le 30 juin 1941  
Au préfet de la Somme  
Monsieur le Préfet

Je soussigné, Robert Szentgyorgyi, né le 25 janvier 1900 à Budapest, de nationalité hongroise, demeurant à Amiens, 79 Boulevard Pont-Noyelles, marié à Villers-Cotterêts (Aisne) le 24 Décembre 1928 avec une française et ayant 2 enfants français, exerçant la profession de chef de chantier en bâtiment, déclare qu'en regard de la loi du 2 juin 1941 je suis israélite. Je suis en France depuis 20 ans et je ne possède ni en France ni ailleurs, aucun bien ni argent, vivant du produit de mon travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mon profond respect.  
Robert Szentgyorgyi  
Amiens, le 30 Juin 1941

**9. Troisième ordonnance du 26 avril 1941 relative aux mesures contre les Juifs** [texte en allemand et français] Source : AJ 38/5072/1060

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

(1) Est considérée comme juive toute personne qui a au moins trois grands-parents de pure race juive. Est considéré comme de pure race juive un grand-parent ayant appartenu à la communauté religieuse juive.

Est considérée *ipso jure* également comme juive toute personne issue de deux grands-parents de pure race juive et qui

a) au moment de la publication de la présente ordonnance, appartient à la communauté religieuse juive ou qui y entre ultérieurement;  
ou

b) au moment de la publication de la présente ordonnance, a été mariée avec un juif ou qui épouse ultérieurement un juif.

En cas de doute, est considérée comme juive toute personne qui appartient ou a appartenu à la communauté religieuse juive.

(2) Le para[graphe] 1 de l'ordonnance du 27 septembre 1940, relative aux mesures contre les Juifs (VOBIF p. 92) est abrogé.

**10. Le préfet de la Somme répond à un autre responsable au sujet de la situation de Mme Nadine Kasmine, le 7 aout 1942 (voir fiche #11)**

Source : AJ38/5075/4241

Le préfet de la Somme à Monsieur J.-P. Plichon, député du département du Nord,  
premier adjoint au maire de Bailleul, 7 aout 1942  
Monsieur le Député,

En appelant mon attention sur Mme KASMINE, née SOBOL, Nadine, demeurant 131, rue Delpech à Amiens, vous m'avez fait part des inquiétudes que vous éprouviez au sujet du sort qui pourrait lui être réservés, dans le cas ou seraient prises de nouvelles mesures a l'encontre des juifs étrangers.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'intéressée, quoique d'origine polonaise, a été recensée par mes services comme Israélite de nationalité française, du fait de son mariage avec un aryen, naturalisé français. En conséquence, Mme KASMINE ne tombe pas sous le coup des prescriptions des autorités allemandes, relative à la déportation des étrangers.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet de la Somme

**11. Armand Dreyfus, propriétaire spolié des Nouvelles Galeries Modernes à Cayeux-sur-Mer, écrit au préfet de la Somme pour que lui et sa femme Fanny Dreyfus puissent rester dans leur appartement même si l'affaire auquel leur logement était contigu vient d'être « aryanisé ». Voir fiches #3 et #4** Source : AJ 38/5084/0119

Cayeux-sur-Mer, le 11 Mars 1942  
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la mesure qui me frappe et dont je suis avisé ce jour 11 mars par Monsieur Bourdelique administrateur provisoire qui me met en demeure de quitter mon logement dans un délai de deux mois. En vous exposant ma situation, je pense que vous pouvez

intervenir pour faire abrégé cette mesure qui me paraît d'une bien grande sévérité.

Je suis âgé de 70 ans, français doublement français en qualité d'alsacien de parents et grand parents de souche alsacienne. Mobilisé 52 mois de 1914 à 1919, j'ai un fils prisonnier de guerre en Allemagne. Depuis 30 ans je suis seul locataire et propriétaire de cet immeuble qui jamais n'a été pour moi d'aucun rapport. Mon commerce a été liquidé entièrement par Monsieur Bourdelique administrateur provisoire et la maison est maintenant fermée.

J'ose espérer que vous voudrez bien prendre ma demande en considération et dans cette attente veuillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de ma considération respectueuse et distinguée.

A Dreyfus [signé]

A. Dreyfus

195 Rue du Maréchal Foch

Cayeux sur Mer

**12. Mme Louria demande la libération de son mari, Léon Louria, président de la communauté israélite d'Amiens et du département de la Somme, emprisonné pour ne pas avoir porté l'étoile jaune de façon réglementaire**. (voir fiches #17 et #18) Source : AJ 38/5072/2723-2725

Amiens le 28 juin 1942

Monsieur le Préfet

Mon mari Léon Louria arrivé en France en 1898 engagé volontaire pendant la guerre de 1914-1918 dans l'infanterie, réformé pour emphysème pulmonaire, naturalisé français en 1922, appartient comme moi à la religion israélite. Il occupait les fonctions de président de la Communauté israélite d'Amiens et du département de la Somme.

Le 17 juin courant, mon mari a été appréhendé dans la rue de l'Amiral Courbet à Amiens par des membres de l'armée d'occupation qui l'ont aussitôt fait incarcérer à la maison d'arrêt d'Amiens après lui avoir fait remarquer que l'insigne imposé aux Israélites n'était pas cousu sur son veston et n'était pas disposé réglementairement. Le lundi suivant la police municipale d'Amiens est venue enquêter à notre domicile rue des

Augustins n° 17 à Amiens. Depuis mon mari se trouve toujours à la maison d'arrêt où il attend la décision de l'autorité occupante.

J'ai l'honneur de vous exposer respectueusement que l'état de sa santé déjà compromise depuis quelque temps est susceptible de s'aggraver si le séjour en prison devait se prolonger. Mon mari est âgé de 61 ans. Il souffre d'une affection des bronches qui exige des soins constants et des précautions afin d'éviter tout refroidissement.

Je ne doute pas que les informations que vous pourrez recueillir à son sujet ne vous le représentent comme un bon français, ayant toujours scrupuleusement observé les lois de son pays d'adoption. Si l'affaire qu'il a dirigée a atteint une grande prospérité cela tient uniquement à son travail acharné, à sa correction commerciale, et à la collaboration excellente qu'il a pu obtenir de son personnel grâce à sa loyauté, et à sa large compréhension des besoins des travailleurs. La plupart de ses employés comptent au moins 15 ans de service dans son établissement qui n'a jamais connu de grève. Le président du syndicat patronal de l'habillement Mr. André Lefèvre vous témoignera lui même de l'exactitude des indications qui précèdent. J'ajouterai que les gestes de libéralisme accomplis par mon mari envers tous ceux qui ont eu recours à son aide pécuniaire lui ont valu l'estime de nombreuses personnes n'appartenant pas à la confession israélite. Nous avons trois enfants deux filles et un garçon qui ont fait leurs études dans les lycées d'Amiens.

Je me permets Monsieur le Préfet d'appeler votre haute attention sur le caractère relativement peu grave de l'infraction qui peut être reprochée à mon mari. Peut-être consentiriez-vous eu égard à son passé de correction et de dignité à tenter une intervention auprès des autorités occupantes afin qu'il soit mis un terme à la détention qu'il subit dans des conditions particulièrement pénibles étant donné la rigueur cellulaire de la maison d'arrêt. Sans aucun doute mon mari ne pourra physiquement résister à une prolongation de séjour dans cet établissement. Si les autorités d'occupation tiennent à posséder des garanties au sujet de mon mari il leur est facile de se rendre compte de sa solvabilité qui est bien connue. Je dois aussi vous signaler que mon mari n'a jamais fait aucune politique.

Je sollicite donc, Monsieur le Préfet, le geste de bienveillance qui permettrait à mon mari de reprendre sa place au foyer familial et dans cet

espoir au nom des mes enfants et au mien je vous prie Monsieur le Préfet de bien vouloir agréer avec tous nos remerciements anticipés l'hommage de notre profond respect.

M[arguerite] Louria

**13. L'Abbé Loridan intervient pour une famille de juifs polonais établie à Bouquemaison.** Source : AJ 38/5078/1529, 1530

Diocèse d'Amiens  
Archiprêtré de Doullens  
Paroisse de Bouquemaison  
Le 27 aout 1942  
Monsieur le Directeur,

Affolée par une convocation au sujet de leur jeune fille venant de la préfecture de police de Paris, la famille Rakhowitz vient me demander conseil et je me permets de répondre moi-même. Par une permission datée du 13 Janvier 1942 la famille entière a été autorisée à venir habiter à Bouquemaison, la jeune fille de 19 ans ne pouvait donc répondre à la convocation des services de Paris.

Qu'y a-t-il lieu de faire ? J'écris au bureau 93 pour lui dire que c'était impossible et que je vous en avisais. J'espère que vous pourrez leur éviter les catastrophes, il est inadmissible que des anciens combattants, blessés 2 fois et cités soient persécutés à ce point, la jeune fille aujourd'hui est démoralisée.

En m'excusant de vous importuner je vous prie de croire à mes sentiments respectueux.

Loridan [signé]  
Abbe B. Loridan

**14. Lettre du sous-préfet de Péronne au préfet de la Somme relative à la réception par Schlomo Rubin des insignes de l'étoile jaune. (voir fiche #29)** Source : AJ 38/5072/1185

Etat Français  
Sous-Préfecture de Péronne

Péronne, le 11 Juin 1942

Comme suite à votre lettre du 1<sup>er</sup> juin courant, relative à la remise aux Israélites de l'insigne spécial, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en exécution des prescriptions de la circulaire de l'ambassadeur de France, secrétaire d'Etat auprès du gouvernement en date du 30 mai 1942, trois exemplaires de l'insigne ont été remis le 4 juin 1942 au réfugié russe RUBIN Schlomo, chimiste, demeurant à Epenancourt, qui a fait l'objet de mon rapport du 4 juin courant.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, le point de textile qui m'a été remis par l'intéressé en échange de l'insigne, ainsi que les 6 insignes reçus en surnombre, aucun autre Juif ne s'étant présenté à la Sous-Préfecture dans les délais prescrits.

Le Sous-Préfet,  
signé

**15. Raymond Schulhof remercie le préfet dans une lettre du 14 septembre 1942 pour avoir obtenu la libération de deux de ses enfants du camp de concentration. Voir fiches #31 et #34** Source : AJ 38/5075/4379

Amiens, 14 septembre 1942  
Monsieur le Préfet,

Je tiens à vous exprimer toute notre reconnaissance et nos remerciements ainsi qu'à vos collaborateurs, pour les nombreuses démarches si généreuses que vous avez bien voulu entreprendre et qui ont abouti à la libération de nos enfants, Pierre et Jacqueline Schulhof, que nous sommes allés chercher au camp de concentration de Pithiviers le douze septembre dernier. Nous n'oublierons jamais la compréhension que vous avez apportée tous à notre douloureuse situation et l'aide que vous n'avez pas hésité à nous accorder de tous vos moyens.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de ma haute considération et de notre entier dévouement.

R. Schulhof  
14 rue Albéric de Calonne Amiens

**16. Le préfet de Police à Paris au préfet de la Somme concernant le sort de Georges Wolff. (voir fiches #42 et #43)** Source : AJ 38 5072/4516

Paris, 12 Décembre 1943  
Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien aviser Madame WOLFF, [villa] « Les Cytises», que son mari, Georges Lucien, interné à Drancy, à été déporté le 10 Novembre 1942.

[signé] pour le Préfet de Police,  
Le Secrétaire général

**17. Instructions du préfet de la Somme aux membres de la Gendarmerie nationale de procéder à l'arrestation d'Israël Piler, juif polonais, ouvrier agricole demeurant à Quevauvilliers (Somme). Voir fiches #21 et #23**  
Source : AJ 38/5077/581

GENDARMERIE NATIONALE, 2<sup>e</sup> Région, Compagnie de la Somme, Section et Brigade d'Amiens

« Cejourd'hui, dix-neuf février mil neuf cent quarante trois à dix huit heures, nous soussignés VINCELET « Charles » et RETY « Robert », gendarmes à la résidence d'Amiens, département de la Somme revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, porteurs d'une lettre de Monsieur le Préfet de la Somme, en date du 19 février 1943, à l'effet de procéder à l'arrestation, en vertu d'un ordre d'internement du nommé PILCER « Israël dit Joseph » né le 3 Janvier 1897 à Pélica (Pologne), ouvrier agricole, demeurant à Quevauvilliers (Somme) nous nous sommes rendus dans cette localité où l'intéressé a été découvert.

Appréhendé immédiatement, il a déclaré : « L'ordre d'internement dont vous me donnez lecture, s'applique bien à moi. »

Lecture faite persiste et signe.

En conséquence, nous avons déclaré à Pilcer que nous l'arrêtons au nom de la loi, pour être conduit au camp d'internement de Drancy.

Fouillé au moment de son arrestation il a été trouvé en possession de sa carte d'identité [...] de sa carte de rationnement [...] d'un portefeuille renfermant la somme de 5 135 francs, [...] plus une montre en acier oxydé. Fouille reconnue exacte et signée par Pilcer sur notre carnet de déclarations. [Les noms de ses parents sont indiqués, ainsi que la mention « marié sans enfants ».]

Pilcer s'est muni de deux couvertures, de cuillère et fourchette, d'un quart et du linge et vêtements de rechange. [...]

**18. Une lettre concernant la requête de Lucien Aaron, survivant, pour une carte d'interné, 1966. (voir fiche #1)** Source : Archives de l'ADIRP

Amiens, le 11 Décembre 1966, Fédération Nationale des Déportés et Internés, résistants et patriotes, 10 Rue Leroux, P A R I S (XVI<sup>e</sup>)  
Chers Camarades,

A la suite de nos appels dans la presse concernant la levée des forclusions, j'ai été appelé la semaine dernière à rendre visite, sur sa demande, à un camarade interné. Ce camarade est israélite, il est très connu à Amiens, c'est un membre du bureau de l'A.D.I.F. Il m'a soumis son cas, après l'avoir exposé vainement aux responsables de l'A.D.I.F. Je dois ajouter que ce camarade est un partisan de l'unité et que son action a pesé jadis dans la balance. Il en est autrement maintenant, il n'assiste plus aux réunions, il est âgé de 88 ans.

Ce camarade AARON, Lucien, né le 22 avril 1878, a été interné comme juif au camp de Drancy du 4/1/44 au 5/2/44 – M1e 17.701. Étant donné qu'il était déjà âgé à l'époque et qu'il était marié avec une aryenne, chose qu'il a fait valoir, il a été transféré de Drancy au camp de LAMBLARDIE – 7 Rue de Lamblardie à PARIS – annexe de Drancy dit-il, du 5/2/44 au 15/6/1944. Du 15/6/44 au 5/9/44 en résidence forcée au camp des Abondances, 11 rue des Abondances à Boulogne-sur-Seine. Il a été libéré à cette date.

Il a fait une demande de carte d'interné à laquelle une décision de rejet n° 1550 du 8/4/1955 a été opposée. Il n'a pas fait appel à cette décision. La décision de rejet est motivée par le fait que ce camarade n'a pas 3 mois

d'internement, la commission ne retenant que la période passée au camp de Drancy. Il affirme que le camp de Lamblardie était une annexe de Drancy et que des convois pour la déportation sont partis de ce camp.

J'ai fait valoir à ce camarade qu'il n'était pas possible pour lui d'établir un nouveau dossier suite à la levée des forclusions et aussi qu'il aurait dû faire appel à la décision de rejet de sa première demande de carte. Je lui ai promis néanmoins que j'interviendrais pour savoir comment était considéré le camp de Lamblardie et si nous avions connaissance d'autres camarades qui étaient dans son cas.

C'est un brave homme. Je suis resté 2 heures chez lui et je l'ai vu pleurer en me racontant toutes les vexations endurées avant son arrestation et ses souffrances et ses angoisses pour les siens, il avait 4 enfants qui ont réussi à se cacher. Je répète qu'il est très connu à AMIENS et dans le département, il a eu pendant un certain temps un rôle important au sein de la communauté juive.

Je ne sais ce que l'on peut faire pour lui ; tout est sans doute en direction de ce camp de Lamblardie. Vous pourriez sans doute vous renseigner à ce sujet et me mettre à même de lui faire connaître la suite que nous pourrions donner à son cas.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Chers Camarades, à mes sentiments amicaux.

[Non signé mais à en juger par d'autres correspondances, cette lettre serait de la main du Camarade Boen.]

\*\*\*

### **Bibliographie**

#### **Ouvrages généraux**

AZÉMA Jean-Pierre et BÉDARIDA François, *La France des années noires*, Paris, Éd. du Seuil, 2000.

BENSIMON Doris, *Les grandes rafles : juifs en France, 1940-1944*, Toulouse, Privat, 1987

BENSOUSSAN Georges, *Histoire de la Shoah*, Paris, Puf, 2016.

BENSOUSSAN Georges, DREYFUS Jean-Marc, HUSSON Édouard et KOTEK Joël,

*Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009.

BRUTTMANN Tal, *Au bureau des affaires juives : l'administration française et l'application de la législation antisémite, 1940-1944*, Paris, Éditions la Découverte, 2006.

BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande : 1940-1944*, Paris, Éd. du Seuil, 1997.

FREDJ Jacques et KLARSFELD Serge, *Drancy : un camp d'internement aux portes de Paris*, Toulouse, Éditions Privat, 2015.

FUCHS Edith et BOURGEOIS Bernard, *Entre chiens et loups : dérives politiques dans la pensée allemande du XXe siècle*, Paris, le Félin-Kiron, 2011.

HORAN-KOIRANSKY Georges, KLARSFELD Serge et KOIRANSKY-FUCHS Claire, *Le camp de Drancy, seuil de l'enfer juif : dessins et estampes, 1942-1947*, Paris, Creaphis éditions : Ministère des Armées, Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, 2017.

JACKSON Julian, *La France sous l'Occupation : 1940-1944*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Flammarion, 2013.

JOLY Laurent, *Dénoncer les Juifs sous l'Occupation : Paris, 1940-1944*, CNRS Éditions, 2017.

JOLY Laurent, *Qu'est-ce qu'un déporté ? : Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, France, CNRS éditions, 2009.

JOLY Laurent, *Vichy dans la « solution finale » : histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, le grand livre du mois, 2006.

KLARSFELD Serge, *Le calendrier de la persécution des Juifs de France : 1940-1944*, Paris, Fayard, 2001.

KLARSFELD Serge, *L'étoile des Juifs : témoignages et documents*, Paris, L'Archipel, 1992.

LÉVY Claude, TILLARD Paul et KESSEL Joseph, *La grande rafle du Vel d'Hiv : 16 juillet 1942*, Paris, Tallandier, 2010.

MARRUS Michael Robert et PAXTON Robert Owen, *Vichy et les Juifs*, traduit par Marguerite Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 2015.

PESCHANSKI Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

- PONTAUT Jean-Marie, PELLETIER Eric, DUROX Solenne et ARNAUD Julien, *Chronique d'une France occupée : les rapports confidentiels de la gendarmerie : 1940-1945*, Neuilly-sur-Seine, 2008.
- POZNANSKI Renée, POUVREAU Benoît et PESCHANSKI Denis, *Drancy : un camp en France*, Paris, Fayard : Ministère de la Défense, 2015.
- POZNANSKI Renée, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2018.
- RAJSFUS Maurice, *Drancy : un camp de concentration très ordinaire, 1941-1944*, Paris, France, Cherche midi, 2012.
- RAYSKI Adam et BÉDARIDA François, *Le choix des juifs sous Vichy : entre soumission et résistance*, Paris, Ed. La Découverte, 1992.
- ROSENFELD Etienne et BARON Charles, *De Drancy à ces camps dont on ne parle pas*, Paris, l'Harmattan, 1991.
- SAUREL Jacques et RIQUIER Raymond, *De Drancy à Bergen-Belsen, 1944-1945 : souvenirs rassemblés d'un enfant déporté*, Paris, France, le Manuscrit : Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2006.
- SCHATZMAN Benjamin et KLARSFELD Serge, *Journal d'un interné : Compiègne, Drancy, Pithiviers : 12 décembre 1941-23 septembre 1942*, Paris, Fayard, 2006.
- VINCENOT Alain, *Vél d'hiv : 16 juillet 1942*, Paris, France, l'Archipel, 2012.
- WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide : entre la mémoire et l'oubli*, Paris, France, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2013.
- WIEVIORKA Annette et LAFFITTE Michel, *À l'intérieur du camp de Drancy*, Paris, Perrin, 2015.
- WIEVIORKA Annette (éd.), *Auschwitz : la solution finale*, Paris, France, Tallandier, 2005.
- ZALC Claire, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

### Ouvrages régionaux

BÉAL Jacques, *Hommes et combats en Picardie, 1939-1945*, Amiens, Martelle, 1990.

DUVERLIE Dominique, « Amiens sous l'occupation allemande 1940-1944 », *Revue du Nord*, 1982, vol. 64, n° 252, p. 145-172.

DUVERLIE Dominique, *Les Picards face à l'occupation allemande : le département de la Somme du 20 mai 1940 au 3 septembre 1944*, Thèse 3ème cycle, France, 1979.

FOSSIER Jean-Marie et PAUL Marcel, *Zone interdite : mai 1940-mai 1945 : Nord-Pas-de-Calais*, Paris, France, Éditions sociales, 1977.

HIRTZ Ginette, *Les hortillonnages sous la grêle : histoire d'une famille juive en France sous l'Occupation*, Paris, France, Mercure de France, 1982.

KLARFELD Serge, *Le camp juif de Royallieu-Compiègne : 1941-1943*, Paris, le Manuscrit, 2007.

LOURIA Renée, *Les Russes sont à Lemberg*, Paris, France, Gallimard, 1979.

MAISSE Gérald, *Occupation et résistance dans la Somme, 1940-1944*, Abbeville, F. Paillart, 2005.

MARIOT Nicolas et ZALC Claire, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, O. Jacob, 2010.

VASSELE Pierre et WEYGAND Maxime, *La tragédie d'Amiens*, Amiens, France, Lèveillard, 1952.

WATTEEL Claude, *D'Amiens à Auschwitz : la tragédie des Redlich*, Amiens, 2013.